

Département de l'ORNE

Territoire n° :

Nom Massif :

Identifiant cynef :

Annexe à l'arrêté du 31 juillet 1989
relatif à la mise en œuvre du plan de chasse
Article L 425-1 du code de l'environnement

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER
Campagne de chasse 2026-2027

I – IDENTIFICATION

IDENTITE DU DEMANDEUR et DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE

Qualité : propriétaire ☐ locataire ☐ détenteur du droit ☐ autre ☐

Demandeur

M.

.....

.....

Tél.

Port.

@ :

II – TERRITOIRE DE CHASSE

Communes

Nature	Bois et forêts	Landes et Friches	Surface Agricole	Etangs	TOTAL
Surface					
Dont soumise au régime Forestier					

III – JUSTIFICATIF DU PLAN DEMANDÉ

Espèces	Cerf		Biche		Daguet		Jeune Cerf Jeune Biche		Chevreuil		Daim		Mouflon	
Effectif des animaux estimés sur le territoire														
	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini.
Nombre d'animaux souhaités														

Commentaires :
.....
.....

A le..... Signature du demandeur

Demande liée à des dégâts avérés ou prévisibles sur régénération forestière :

Surface concernée : Essence : Age de la régénération : Protégée : Oui Non
Justificatif fourni (projet de reboisement, extrait du PSG, ...) dont localisation obligatoire (extrait de carte IGN + cadastrale) :

N.B. : toute demande non convenablement justifiée ne sera pas étudiée.

Autres Commentaires :
.....
.....

Demande de tir sélectif - cocher la case : (facultative)

Rappel

à l'approche et à l'affût	Cerf	Daguet	JC/JB	Brocard Chevrillard	Daim	Sanglier
	☐	☐	☐	☐	☐	☐

- * Brocard / Chevrillard et Daim à partir du 1er Juin
- * Cerf, Daguet, Jeune Cerf/ Jeune Biche, Mouflon à partir du 1er Septembre
- * Sanglier - non soumis au plan de chasse - en ouverture anticipée suivant arrêté préfectoral